AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL)

Par arrêté n° R03-2020-02-18-002 du 18 février 2020, le Préfet de la Région Guyane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique (enquête publique + enquête publique parcellaire) pour le projet susvisé. Elle porte sur la demande d'autorisation environnementale unique, au titre du code de l'environnement, et sur la déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation, d'aménagement du transport en collectif en site propre, qui consiste en la création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service reliant le Marché de Cayenne au carrefour des Maringouins pour la ligne A et à la cité Mont-Lucas via l'Université pour la ligne B.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) représentée par sa présidente, Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Quartier Balata, Chemin de la Chaumière - BP 66029, 97307 Cavenne Cedex - Tél : 05 94 28 28 28 - infos@cacl-guyane.fr.

La personne en charge du dossier à la CACL est Mme PATIENT Isabelle, Directrice du Service Habitat, Aménagement et Mobilité, <u>isabelle.patient@cacl-guyane.fr</u> – 05 94 28 90 47 – 4, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 36029, 97357 Matoury cedex.

Le service instructeur est le service paysages, eau et biodiversité, unité police de l'eau de la DGTM (ex DEAL GUYANE) - 05 94 29 66 54 — mnbs.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr — rue Carlos Fineley, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cayenne, Services Techniques - Bouvelard de la République – 97300 Cayenne pendant trente-et-un jours du lundi 9 mars 2020 au mercredi 8 avril 2020 inclus.

Durant toute la durée de l'enquête publique le dossier sera consultable :

sur le site internet des Services de l'État en Guyane à l'adresse suivante : www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020 ;

- sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr;
- à la mairie de Cayenne, à l'adresse indiquée ci-dessus, du lundi au vendredi de 7h à 14 h
- à la mairie de Rémire-Montjoly, Avenue Jean Michotte 97354 Rémire-Montjoly lundi, mercredi et vendredi de 08h15 à 13h45, mardi et jeudi de 08h15 à 16h15.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par dépôt sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr, et sur le site internet des services de l'Etat en Guyane : www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020 (onglet commentaires);
 - par courriel : contact@ville-cayenne.fr et mairie.remire@wanadoo.fr;
 - par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Cayenne et à la mairie de Rémire-Montjoly aux adresses indiquées ci-dessus ;
- par voie postale, à la mairie de Cayenne, à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Max VENTURA.

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur les sites internet www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020 et www.projets-environnement.gouv.fr seront annexées au registre d'enquête publique.

Monsieur Max VENTURA, résidant à Matoury – 97351, a été désigné par le président du Tribunal Administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public au <u>cours de quatre permanences</u> au sein de la mairie de Cayenne Services Techniques - Bouvelard de la République – 97300 Cayenne, les jours suivants :

- mardi 17 mars 2020 de 10 h à 13 h,
- mardi 24 mars 2020 de 10 h à 13 h,
- vendredi 3 avril 2020 de 10 h à 13 h
- mercredi 8 avril 2020 de 9 h à 13 h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour établir et transmettre au Préfet de la Région Guyane son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de Cayenne.

A réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cayenne, à la mairie de Rémire-Montjoly, à la CACL et sur les sites internet suivants : www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020 et www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020 et www.projets-environnement.gouv.fr.

Pour le préfet, par délégation,

La Directrice du Contentieux et du Juridique

Dorothée LABBAT